Image not found or type unknown

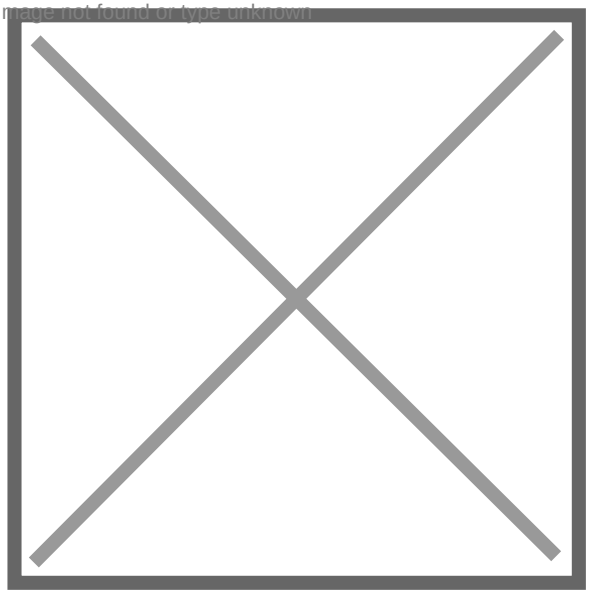

Divorce et invalidité

Par **Caro**@, le **06/12/2022** à **13:58**

Bonjour. Je compte divorcer et je suis en invalidité depuis octobre 2010. Je touche une petite somme. Nous avons une maison en commun, il a été fait un contrat de mariage chez un notaire.
Est ce que ma petite pension va être complétée par une prestation compensatoire ?
Et que faire pour la maison ?
Je touche d'invalidité 650 € par mois. Comment faire pour m'en sortir tous les mois et comment va devenir la maison ?
Peut on vivre en séparation de corps dans la même maison ?
Merci de vos réponses
Caroline

Par **amajuris**, le **06/12/2022** à **18:06**

bonjour,

pour la prestation compensatoire, voir ce lien :

la prestation compensatoire

si la maison appartient à la communauté, vous devez trouver un accord avec votre futur ex-conjoint, vous pouvez vendre, louer ou qu'un des ex-conjoints occupe le bien et verse une indemnité d'occupation; il faut donc un accord entre les époux.

salutations

Par **Visiteur**, le **06/12/2022** à **18:10**

Bonsoir
La prestation compensatoire est une décision qui appartient au juge, en fonction des ressources et charges de chacun.

Quel est le contrat de mariage et à qui la maison appartient-elle ?

Sur le plan des aide sociales, vous serez toujours considéré en couple, si vous cohabitez

Par **Caro**@, le **06/12/2022** à **18:26**

Merci beaucoup de votre réponse. Le contrat est Communauté de biens
La maison appartient aux deux.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés